

Groupe de travail du Traité de coopération en matière de brevets (PCT)

**Douzième session
Genève, 11 – 14 juin 2019**

SERVICES EN LIGNE DU PCT

Document établi par le Bureau international

RESUME

1. Les services en ligne du PCT fonctionnent bien et la plupart des communications entre les offices se font par voie électronique, même si leur efficacité pourrait être améliorée. L'année prochaine, le Bureau international a l'intention de proposer de nouveaux services dans divers domaines, mais la priorité sera donnée au regroupement et au développement des services de base afin d'apporter des améliorations majeures dans l'avenir. Les objectifs à long terme sont notamment :

- a) de passer du transfert d'images équivalentes aux formulaires papier traditionnels au transfert de données directement utilisables (pour les données bibliographiques, les corps des demandes et la correspondance qui passent actuellement par l'utilisation de formulaires et de lettres);
- b) d'améliorer la définition et la mise en œuvre des normes relatives aux données de telle sorte que le Bureau international et les offices nationaux puissent traiter les demandes de manière cohérente, quelle que soit leur source;
- c) d'améliorer la validation et les processus des offices, en s'efforçant de recenser les erreurs et de les corriger avant qu'elles soient formellement soumises et d'éviter de devoir contrôler les mêmes points à différents stades en raison de différences dans les processus ou dans l'interprétation des exigences;

- d) de renforcer le partage d'informations et de services en temps réel, en lieu et place des opérations de traitement par lots effectuées à intervalles éloignés;
- e) de proposer des services simples à utiliser mais sécurisés pour la correspondance et les transactions entre les offices et les déposants, en réduisant le nombre de documents papier qui doivent être envoyés par la poste;
- f) de regrouper les services autour d'un ensemble d'instruments modernes, utilisés pour toutes les demandes internationales, et de supprimer les anciens services, y compris le système PCT-SAFE, afin d'améliorer la qualité et l'homogénéité du traitement et de réduire les dépenses d'appui.

2. La plupart des améliorations importantes nécessiteront de coordonner les innovations avec les offices nationaux. Les offices nationaux qui jouent le rôle d'office récepteur, d'administration chargée de la recherche internationale ou d'administration chargée de l'examen préliminaire international sont invités à améliorer le respect des délais et la qualité du traitement, ainsi que, dans la mesure du possible, la transmission des documents et des données dans des formats harmonisés, lisibles par ordinateur et de grande qualité.

3. Les offices sont également invités à recenser les objectifs que doit poursuivre la mise au point de systèmes et de normes améliorés, ainsi qu'à contribuer à l'établissement et à la mise en œuvre d'un plan commun de sorte que les systèmes en ligne du PCT appuient l'offre de services PCT harmonisés et de qualité élevée dans le monde entier.

SITUATION EN CE QUI CONCERNE LES PRINCIPAUX SERVICES EN LIGNE

Systemes ePCT et PCT-SAFE

4. La version sur navigateur du service ePCT est un système de production stable, qui offre des services aux déposants, aux offices et aux tiers. Ce système est extrêmement fiable et est contrôlé 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, de sorte que son taux de disponibilité s'établit à 99,86% en 2018, ce qui correspond à 12,6 heures d'indisponibilité (y compris la maintenance programmée), l'interruption de service la plus longue ayant seulement duré 2 heures et 16 minutes. Dans la mesure où toute interruption de service est susceptible d'avoir des conséquences graves pour les déposants, le service de secours mis en place offre un service de téléchargement de base pour les documents indépendant des services requis par le système ePCT principal.

5. Depuis la session précédente du groupe de travail, les autres grandes nouveautés techniques destinées aux déposants ont été les améliorations apportées aux outils de collaboration (notamment un mécanisme de signatures à ajouter par les personnes qui ne possèdent pas un compte ePCT). En ce qui concerne les offices, la principale évolution a été l'adoption d'accords relatifs aux flux de tâches de base. Toutefois, diverses autres améliorations fonctionnelles ont également été apportées pour les déposants et les offices.

6. Le système de dépôt ePCT est désormais accessible à 57 offices récepteurs du monde entier. Les documents déposés ultérieurement peuvent être téléchargés au moyen du système ePCT pour être transmis à 71 offices en leur qualité d'offices récepteurs ou d'administrations chargées de la recherche internationale ou de l'examen préliminaire international. Quarante-deux offices ont accès aux services ePCT en leur qualité d'offices récepteurs, d'administrations chargées de la recherche internationale ou de l'examen préliminaire international ou d'offices désignés ou élus.

7. L'accès par navigateur est l'aspect le plus visible du service ePCT, mais diverses options sont disponibles ou en cours d'élaboration afin d'intégrer les services dans d'autres systèmes. Des services Web sécurisés sont actuellement utilisés avec un nombre restreint d'offices et de déposants et permettent une automatisation de certains services de poste à poste, équivalents à ceux disponibles à l'aide du navigateur. Un projet pilote est également mené pour intégrer les services ePCT dans les portails en ligne des offices nationaux. Cela permettra aux offices de réduire leurs dépenses de développement et d'appui et de garantir la pleine conformité avec les règles et normes actuelles du PCT, tout en offrant un portail intégré à celui utilisé pour leurs services nationaux.

8. En outre, une nouvelle option qui vient d'être mise en place permet aux déposants travaillant avec l'office récepteur de la République de Corée d'incorporer des informations dans une demande internationale établie au moyen du système de dépôt ePCT et de les associer automatiquement à un compte du KIPO et à un compte de l'OMPI. Cette option améliore la capacité des déposants d'effectuer de simples échanges de documents dans le système national ordinaire, tout en permettant l'utilisation de l'ensemble des services ePCT pour valider et créer des données uniformes destinées à des opérations complexes, à savoir essentiellement la rédaction et le dépôt de la demande internationale initiale. Des modalités similaires pourraient être mises en place pour d'autres offices également.

9. Le Bureau international considère que les objectifs énoncés à l'annexe F des instructions administratives du PCT, qui visent à établir une norme commune unique pour le dépôt des demandes internationales sous forme électronique et à élaborer un logiciel unique permettant le dépôt dans ce format auprès de n'importe quel office récepteur, demeurent essentiels. Toutefois, l'évolution technologique implique que le logiciel sur mesure du client ne soit plus considéré comme la meilleure solution et que le logiciel commun à la plupart des offices récepteurs constitue désormais le système de dépôt ePCT. Sur les 12 autres offices récepteurs qui autorisent l'utilisation du système PCT-SAFE pour le dépôt électronique, quatre seulement reçoivent plus de 10% de leurs demandes au moyen de ce logiciel. Le Bureau international souhaite trouver des arrangements avec ces autres offices en vue de permettre l'abandon du système PCT-SAFE au profit de solutions basées sur le système de dépôt ePCT.

eSearchCopy

10. Le service eSearchCopy est maintenant utilisé dans 216 des 370 paires possibles d'offices récepteurs et d'administrations chargées de la recherche internationale, lorsque ces rôles ne sont pas joués par le même office, et de nouvelles paires seront ajoutées prochainement. Ces voies de transmission représentent près de 57% du volume total des transmissions de copies de recherche entre les différents offices. Par ailleurs, 40% supplémentaires des copies de recherche transmises entre offices sont envoyées au moyen de services bilatéraux en ligne préexistants. En conséquence, moins de 3% des copies de recherche transmises entre les différents offices continuent d'être envoyées par la poste uniquement (certaines sont envoyées à la fois par la poste et par voie électronique pendant les périodes d'essai pour les paires du service eSearchCopy).

Service d'accès numérique aux documents de priorité (DAS)

11. Le Service d'accès numérique aux documents de priorité (DAS) de l'OMPI compte aujourd'hui 22 offices participants, qui échangent des documents de priorité pour les demandes de brevet, alors que ce chiffre s'élevait à 18 lors de la précédente réunion du groupe de travail.

Service d'échange de données informatisées du Traité de coopération en matière de brevets (PCT-EDI)

12. Le service PCT-EDI continue de prendre en charge la plus grande partie des échanges de documents entre les offices nationaux et le Bureau international (et de mettre à disposition l'infrastructure pour une grande partie des transactions effectuées au moyen des services eSearchCopy et DAS). Plusieurs offices ont augmenté la fréquence de transmission et de collecte des documents.

WIPO CASE

13. Le système WIPO CASE (Accès centralisé aux résultats de la recherche et de l'examen) n'intervient pas directement dans le traitement dans la phase internationale, mais il revêt une grande importance en raison de l'accès qu'il offre aux rapports de recherche et d'examen établis pendant les phases nationale et internationale pour les offices désignés et aux rapports nationaux pour les membres d'une famille de brevets déposés directement. Son importance ira croissant à mesure que d'autres offices rejoindront le système et que les informations de la phase nationale s'amélioreront. Trente-trois offices participent actuellement au système, dont 15 en qualité d'offices fournisseurs, mettant les documents à disposition par l'intermédiaire du système.

UTILISATION DU XML

Corps des demandes en XML

14. Le but initial de la norme du PCT sur le dépôt électronique était que les demandes soient déposées et traitées en texte intégral. Depuis de nombreuses années, les demandes au format XML ne sont reçues en grande quantité que de la part des offices récepteurs de la Chine, du Japon et de la République de Corée. D'autres offices affichent une volonté croissante de progresser dans ce domaine. Depuis plusieurs années, le système de dépôt ePCT comprend un convertisseur destiné à transformer le format Office Open XML (DOCX) au format XML prévu par la norme ST.36 et un certain nombre d'offices nationaux l'ont adopté ou mettent au point leur propre convertisseur.

15. Le Bureau international travaille avec l'Office européen des brevets et d'autres offices pour élaborer une proposition de modification des instructions administratives du PCT afin de favoriser le dépôt et le traitement des corps de demandes en texte intégral au format DOCX et d'en faire les documents de référence officiels. Les principaux avantages de cet arrangement se feront sentir si tous les offices travaillant avec DOCX utilisent des instruments de conversion communs ou hautement compatibles. Cela réduira les surprises pour les déposants et les difficultés liées au traitement des modifications et des corrections des demandes dans des offices différents de celui où la demande a été déposée (que ce soit dans la phase internationale ou dans la phase nationale). Cela facilitera également la comparaison du texte des demandes, que ce soit entre différentes versions de la même demande, entre des demandes et les documents établissant leur priorité ou entre membres d'une famille de brevets.

16. Pour une mise en œuvre et une adoption réussies du dépôt au format DOCX, il y a lieu de se mettre d'accord sur les modalités juridiques et techniques d'une intégration harmonisée et effective dans les systèmes existants. Par ailleurs, certains déposants s'inquiètent à la fois des risques d'erreurs de conversion et de la possibilité que des métadonnées cachées dans les fichiers DOCX deviennent accessibles une fois publiés. Toutefois, s'il est correctement mis en œuvre, ce système pourrait de fait réduire les risques déjà associés aux erreurs de conversion

qui surviennent lors de la phase nationale dans les offices où les publications sont composées. Il importe que les déposants et les agents comprennent le risque découlant d'une tentative de transmission des informations de fond d'une façon qui dépend d'effets de formatage visuels ou d'une présentation spécifique du texte dans la description et les revendications, qui ne seront probablement reproduits ni dans une publication dans une police formelle (essentielle pour les droits du déposant dans de nombreux États) ni dans une visualisation du texte dans des fenêtres redimensionnables d'outils de recherche. Un système de dépôt au format DOCX (ou basé sur un autre format XML) bien mis en œuvre devrait appeler l'attention du déposant sur les problèmes potentiels avant que la demande ne soit déposée, en lui offrant la possibilité de les régler lorsque cela est possible sans risque d'ajouter un autre objet.

Rapports de recherche internationale et opinions écrites au format XML

17. Depuis quelque temps, le Bureau international reçoit des rapports de recherche internationale et des opinions écrites au format XML de trois administrations chargées de la recherche internationale (Office coréen de la propriété intellectuelle, Office d'État de la propriété intellectuelle de la République populaire de Chine et Office européen des brevets). Si les rapports de ces trois offices sont tous établis conformément aux mêmes définitions types de document (DTD), de nombreuses difficultés ont toutefois été constatées et il a fallu bien plus de temps que prévu pour importer et utiliser efficacement les données XML. Toutefois, les principales difficultés ont été surmontées. Le format XML a contribué au traitement efficace par le Bureau international des rapports de recherche internationale et des opinions écrites. L'examen de forme a été automatisé pour environ 70% des rapports de recherche internationale et 90% des opinions écrites des administrations chargées de la recherche internationale. Cela a permis au Bureau international d'accroître sa productivité et d'améliorer le respect des délais lors du traitement de ces documents. Le format XML en langue source a commencé à être mis à la disposition des offices désignés et des utilisateurs de l'information en matière de brevets, y compris en ce qui concerne des rapports plus anciens datant de novembre 2014. Le Bureau international a également commencé à utiliser le format XML comme base pour la traduction et à mettre à disposition le format XML traduit.

18. Le Bureau international a récemment lancé dans PATENTSCOPE un nouveau service tendant à utiliser les rapports de recherche internationale et les opinions écrites au format XML pour mettre à disposition des traductions automatiques plus efficaces (utilisant des feuilles de styles dans la langue concernée pour une traduction "parfaite" du texte standard) et des liens vers les documents de brevet cités. Des services similaires seront mis à disposition en temps utile dans le cadre du système ePCT.

19. À la suite des travaux visant à améliorer les services d'établissement des rapports de recherche dans le cadre du système ePCT et compte tenu des efforts déployés pour importer des données XML mentionnés au paragraphe 17, le Bureau international a pris conscience de certaines différences entre les offices quant à la manière dont les normes actuelles sont mises en œuvre. En outre, les structures de données pour des informations équivalentes ne sont pas toujours aussi bien alignées qu'on pourrait l'espérer entre les différents formulaires (tels que PCT/ISA/206, 210, 237 et PCT/IPEA/408 et 409). Il est souhaitable que les normes et leur utilisation puissent être améliorées pour aboutir aux principaux résultats ci-après :

- a) la réutilisation des données entre les différents stades de la recherche et de l'examen devrait toujours être simple (rapport de recherche nationale – recherche internationale partielle – rapport de recherche internationale et opinion écrite – rapports selon le chapitre II – rapports relatifs à la phase nationale);
- b) les données de citation devraient être suffisamment riches et homogènes pour permettre des comparaisons efficaces et l'utilisation des informations entre les différents

stades sans qu'il soit difficile de déterminer si deux citations sont identiques (ou si elles sont issues de la même famille de brevets) et sans que l'examineur éprouve des difficultés à les saisir;

c) un examinateur ne devrait pas avoir à saisir des données équivalentes à deux reprises, en particulier au même stade (formats différents entre les formulaires 210 et 237 pour les revendications ne pouvant pas faire l'objet d'une recherche ou n'ayant pas été examinées; nécessité de saisir, dans des formats différents dans certains cas, les informations relatives aux citations dans les formulaires 210 et 237).

20. Idéalement, les travaux en cours destinés à définir les conditions exigées pour l'établissement des rapports de recherche et d'examen selon la norme ST.96 de l'OMPI doivent être considérés comme une occasion de garantir que des rapports pourront être établis et réutilisés de manière efficace, en évitant de devoir saisir deux fois des données équivalentes parce que leur structure est différente. À cet égard, les offices doivent être disposés à modifier les exigences de la norme ST.36 et les formulaires papier relatifs à la recherche PCT et aux opinions écrites si un meilleur résultat peut être obtenu pour la réutilisation de l'information entre les phases nationale et internationale.

Format XML pour les formulaires et le traitement

21. La quasi-totalité des documents établis par le Bureau international ou les offices utilisant le système ePCT pour traiter les demandes sont au format XML. Dans le cas des formulaires du PCT, les DTD et les feuilles de style sont disponibles sur le site Web de l'OMPI¹ et sont également utilisés par certains offices qui créent leurs propres formulaires en saisissant les données opérationnelles dans un format lisible par ordinateur. Certaines des données codées de ces formulaires provenant des offices sont utilisées pour faciliter le traitement par le Bureau international. Toutefois, une grande partie de ces données ne sont pas utilisées et les processus se limitent pour la plupart à reproduire le traitement des documents papier.

22. Un certain nombre de changements mineurs à apporter aux formulaires XML que doivent établir les déposants ont récemment été approuvés. Il a notamment été convenu d'ajouter la possibilité d'inclure des informations sur la feuille relative au paiement des taxes jointe au formulaire de demande afin de permettre aux déposants de mentionner les comptes de dépôt sur lesquels les remboursements éventuels doivent être effectués. Cela peut intéresser les offices récepteurs, mais est particulièrement important pour les administrations chargées de la recherche internationale qui effectuent un grand nombre de remboursements basés sur l'utilisation de rapports de recherche antérieurs (comme l'Office européen des brevets) et souhaitent renforcer l'automatisation de ce processus. En outre, le format XML du formulaire de demande a été mis à jour afin de tenir compte de la modification de la règle 69.1 devant entrer en vigueur en juillet 2019 et permettre au déposant de demander que l'examen préliminaire international soit différé plutôt que de commencer immédiatement.

AUTRES QUESTIONS

Dessins en couleur

23. À la fin de l'année 2018, la case indiquant que la demande peut contenir des dessins en couleur, décrite aux paragraphes 11 à 15 du document PCT/WG/9/19, était cochée dans 887 demandes internationales émanant de 27 offices récepteurs. Cette option permet aux demandeurs qui soumettent leur demande par voie électronique auprès de certains offices de

¹ Voir <https://www.wipo.int/pct/en/epct/resources/>.

cocher une case indiquant que la demande téléchargée au format XML ou PDF contient des images en couleur ou dans des nuances de gris. Si cette case est cochée, une mention apparaît sur la page de couverture de la demande publiée, indiquant que le document original contenait des images en couleur et qu'il peut être téléchargé à partir de PATENTSCOPE. Les détails techniques requis pour les offices récepteurs souhaitant mettre en œuvre cette solution dans leur propre logiciel ont été exposés dans le document PCT/EF/PFC 17/003.

24. Il ne s'agit pas d'un indicateur fiable du nombre de demandes contenant des dessins en couleur. Pour les dépôts réalisés au moyen du système ePCT, la case est cochée automatiquement si des images en couleur ou dans des nuances de gris sont détectées. Cependant, cela englobe le cas très courant où de véritables dessins en noir et blanc sont convertis par le logiciel de création de fichiers PDF du déposant en un format en couleur ou dans des nuances de gris, mais sont ensuite reconvertis en noir et blanc sans perte de détails. Dans un grand nombre de ces cas, le déposant a simplement omis de décocher la case, en dépit du fait que la demande ne contient manifestement pas de dessins en couleur ou dans des nuances de gris.

25. L'objectif du Bureau international reste d'offrir un traitement intégral en couleur des demandes internationales pendant la phase internationale, ainsi qu'un cadre juridique efficace afin que les dessins en couleur puissent être reconnus pendant la phase nationale. Ces travaux se poursuivent dans le cadre d'un examen plus large des arrangements en matière de réception, de traitement, de modification et de publication des corps de demandes, compte tenu également de la volonté de disposer d'un traitement efficace en texte intégral.

Ouverture de la phase nationale

26. Les informations relatives à la phase nationale qu'exige la règle 95 du PCT depuis le 1^{er} juillet 2017 restent difficiles à recueillir. Plusieurs offices désignés ont sensiblement amélioré la qualité et la fréquence de leur transmission de données, mais d'autres transmettent les informations soit de façon irrégulière, soit avec des problèmes au niveau des données, soit pas du tout. Il est entendu que certains offices attendent d'installer de nouvelles versions du système d'automatisation des offices de propriété industrielle (IPAS), ce qui contribuera à automatiser le processus d'élaboration des notifications. D'autres améliorations sont attendues lorsque les travaux de l'équipe d'experts chargée de la situation juridique du Comité des normes de l'OMPI seront achevés. Le Bureau international continuera de travailler avec ces offices et d'autres offices désignés pour améliorer la qualité des informations relatives à la phase nationale.

Qualité des données et respect des délais

27. La qualité et l'étendue des documents et données que détient le Bureau international se sont considérablement améliorées ces dernières années. Néanmoins, les travaux menés en vue d'améliorer les indicateurs du PCT ont mis en évidence divers problèmes concernant la qualité et la portée des informations détenues par le Bureau international. Les processus de production, de transmission et de traitement des formulaires impliquent que les données peuvent être mal transcrites par les offices nationaux ou le Bureau international; des informations sont totalement perdues et les outils disponibles pour vérifier que toutes les données à transmettre ont effectivement été reçues et correctement traitées sont trop peu utilisés. Le Bureau international collaborera avec les offices afin d'améliorer les mécanismes d'échange de documents et de données de manière à réduire le risque de perte ou de corruption des documents et données. Dans l'intervalle, le Bureau international encouragera les offices nationaux à s'efforcer, dans toute la mesure possible, de faire en sorte que les données soient transmises dans un format lisible par ordinateur et, lorsque les transmissions se

font par lots, que les accusés de réception soient contrôlés afin de s'assurer que les informations voulues ont été reçues et traitées.

Listages des séquences

28. Le secteur du PCT est étroitement associé à la mise au point de nouveaux outils visant à appuyer la nouvelle norme ST.26 en XML pour les listages des séquences.

PROCHAINES ETAPES

29. Le système ePCT continuera d'être amélioré dans l'intérêt des déposants tout autant que des offices. Parmi les principaux domaines de travail pour l'année à venir figurent les éléments ci-après :

- a) amélioration de l'enregistrement et de l'affichage des informations relatives aux taxes afin de faciliter le transfert des taxes au Bureau international ou par son intermédiaire;
- b) amélioration du séquençage des tâches pour les offices, de sorte que des tâches individuelles puissent être assignées à des utilisateurs spécifiques et qu'il soit possible de définir les tâches de suivi;
- c) amélioration des services basés sur un navigateur pour générer des versions XML des rapports de recherche internationale, des opinions écrites et des documents connexes (notamment les rapports de recherche partielle qui peuvent être associés au formulaire PCT/ISA/206 en cas d'invitation à payer des taxes additionnelles), y compris une saisie de données facilitée et une réduction des doublons, à la fois au sein d'un ensemble donné de rapports et entre des rapports établis à différentes étapes (invitation à payer des taxes additionnelles, rapport de recherche internationale et opinion écrite de l'administration chargée de l'examen préliminaire international, rapport d'examen préliminaire international);
- d) extension des services Web en vue d'une adoption plus large des services de poste à poste en temps quasi réel pour les offices et intégration dans les systèmes de gestion des brevets des déposants;
- e) nouvelles améliorations relatives au système de connexion, en particulier adoption d'une nouvelle technologie comportant des doubles facteurs d'authentification à mesure qu'elle devient disponible (sous réserve de la réussite de certaines évaluations techniques et de sécurité); et
- f) amélioration de l'homogénéité des services proposés par le système ePCT avec ceux offerts par d'autres secteurs de l'OMPI, notamment des possibilités de réduire les coûts ou d'améliorer l'expérience grâce au partage de services dans le cadre du projet de plateforme mondiale de propriété intellectuelle (voir l'annexe II du document WO/PBC/27/9).

30. Toutefois, pour l'année qui vient, la priorité des activités de développement sera donnée à l'amélioration des services sous-jacents en vue d'apporter des améliorations majeures dans le futur. Des travaux importants destinés à améliorer les éléments de base des systèmes du Bureau international porteront sur la sécurité et la fiabilité. En outre, en termes de processus, les améliorations tendront à s'écarter du système actuel, essentiellement basé sur les documents disponibles au sein du Bureau international, pour passer à un système davantage

axé sur le suivi efficace des tâches et des données et l'appui aux activités réparties entre différents offices. En particulier, il serait souhaitable de faire en sorte que les modifications apportées aux processus globaux tiennent davantage compte du fait que le dépôt électronique est désormais la règle et utilisent les validations et les données d'une étape pour appuyer, modifier ou supprimer la nécessité d'activités connexes lors d'étapes ultérieures.

31. Les principaux enjeux sont, notamment :

- a) le développement du processus de publication en vue d'apporter des améliorations majeures, notamment la correction, la rectification et la modification efficaces des demandes déposées au format XML (y compris au format DOCX) ainsi qu'un appui total aux dessins en couleur, avec la possibilité d'étendre le service pour inclure, le cas échéant, d'autres options à l'avenir, telles que les vidéos ou les dessins tridimensionnels;
- b) l'amélioration des informations et des validations à la disposition des déposants et des offices lors de l'établissement d'une demande ou d'une action ultérieure afin de minimiser le risque d'erreurs commises et d'attirer l'attention des offices sur les difficultés susceptibles de nécessiter une action;
- c) la fourniture d'un appui plus efficace en ce qui concerne les documents et les processus hébergés au nom d'autres offices en qualité d'office récepteur ou d'administration internationale, tout en gérant les interactions avec les offices offrant des services équivalents au moyen de leur propre système local;
- d) la conclusion d'arrangements efficaces permettant des interactions en temps réel avec d'autres offices et le suivi de l'accès aux documents afin de pouvoir choisir le système ePCT comme moyen de transmission officiel des documents aux déposants à partir de n'importe quel office plutôt que la transmission papier ou par courrier électronique, sans risquer d'omettre de transmettre les documents en raison d'un malentendu concernant la disponibilité des transmissions par le système ePCT dans une situation donnée;
- e) l'amélioration de la gestion des taxes afin d'appuyer les processus de compensation et d'ouvrir la voie à des systèmes de paiement centralisés, qui permettent aux déposants de payer au Bureau international un service fourni par un autre office, tel que le dépôt d'une demande par le système ePCT auprès d'autres offices récepteurs que le Bureau international, ou de payer des taxes de recherche additionnelles;
- f) l'amélioration des services Web afin de permettre des interactions en temps réel entre le Bureau international, les offices nationaux et les déposants de manière à exploiter pleinement les possibilités créées par les mesures ci-dessus;
- g) l'examen de la possibilité de mettre en place des services d'authentification fédérés, autorisant l'accès à des services fournis par le Bureau international sur la base d'une gestion de l'identité et d'une authentification réalisée par les systèmes des offices nationaux, en éliminant le travail et les risques qu'implique la gestion séparée des identités dans des systèmes différents pour un grand nombre d'utilisateurs.

32. Le Bureau international a reçu des observations des offices nationaux concernant la mise au point de services Web, ces observations allant de manifestations générales d'intérêt à des propositions détaillées concernant des services précis. L'introduction de ces services peut présenter des avantages importants, mais elle peut également impliquer des coûts et des risques majeurs si le consensus n'est pas suffisamment large. Il convient de trouver une approche par laquelle tous les offices peuvent adopter les mêmes services, tout en conservant une certaine souplesse pour que cette adoption se déroule à des rythmes sensiblement

différents et pour que les processus puissent se développer progressivement, à mesure que la technologie et les exigences évoluent.

33. Constatant la dépendance accrue à l'égard des systèmes électroniques et l'importance pour les déposants de disposer en permanence d'au moins un canal de communication, la question d'assurer une disponibilité élevée des services, la fourniture de services de secours et une protection juridique si les services devaient néanmoins tomber en panne, mérite un examen complémentaire. Une option technique qui pourrait être envisagée à la fois pour les systèmes nationaux et celui du PCT consiste à reconnaître les systèmes d'autres offices comme des boîtes postales programmées pour des buts précis. Les déposants peuvent déjà télécharger des documents relatifs à la phase internationale dans le système ePCT en vue de leur transmission à des offices autres que le Bureau international; ces documents sont horodatés en fonction du fuseau horaire pertinent et transmis à l'autre office par un canal convenu – dans l'éventualité où les systèmes de l'office concerné ne sont pas disponibles au moment du téléchargement, la transmission a lieu ultérieurement et l'horodatage indique le moment où les documents ont été mis à la disposition de l'office. Sous réserve d'accords appropriés, le même mécanisme pourrait être étendu à d'autres situations et permettre au système ePCT de faire fonction de service de secours pour les systèmes des offices nationaux au-delà de la phase internationale prévue par le PCT et, inversement, permettre aux systèmes des offices nationaux d'horodater des documents destinés au Bureau international (ou à d'autres offices nationaux).

34. Le groupe de travail est invité

i) à prendre note des faits nouveaux concernant les services en ligne du PCT;

ii) à faire part de ses observations sur les priorités que le Bureau international est appelé à mettre en œuvre; et

iii) à déterminer quelles sont les autres questions qui devraient être traitées en priorité en ce qui concerne les services en ligne du PCT.

[Fin du document]